



PROCES VERBAL

Conseil Municipal de LE CHALANGE

Date | heure 3 septembre 2025 | 19h30 Réunion déclarée ouverte par Rillet Rémy, Maire.

Conseiller	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir	Conseiller	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
AUCLAIR	X				LEGUILLOU			X	X
CHRISTIAN			X	X	RENAULT			X	X
LEBAS	X				RILLET	X			
LECHENE	X								

1 –Décision modificative budget annexe photovoltaïque.

Monsieur le maire indique que lors de la saisie informatique du budget les provisions ont été saisies en « budgétaires » au lieu de « semi-budgétaires ». Il convient donc, à la demande de la trésorerie de procéder à la rectification de la maquette budgétaire.

Le conseil valide à l'unanimité cette modification.

2 – Décision modificative budget principal.

Monsieur le maire indique que comme pour le budget photovoltaïque il a lieu de faire les mêmes modifications au niveau des provisions.

Le conseil valide à l'unanimité cette modification.

3 – Décision modificative budget annexe photovoltaïque.

Il est proposé que le budget annexe photovoltaïque procède au remboursement partiel de l'avance faite du budget principal au budget photovoltaïque pour un montant de 5000 €.

Le conseil valide à l'unanimité cette modification.

4 –Travaux du cimetière.

M le maire indique avoir reçu une proposition d'intervention de l'Agence Départementale d'Ingénierie (ADI) de 4320€ TTC pour le projet de réfection du cimetière.

Le conseil, à l'unanimité juge trop élevé cette proposition qui est donc rejetée.

5 – Emploi occasionnel d'un jardinier pour les espaces fleuris de la commune.

Le conseil constate que les services de la CDC sont organisés pour l'entretien des espaces verts sur la commune (tonte des pelouses, taille des haies) mais ne disposent pas de la qualification nécessaire pour l'entretien et l'implantation des massifs fleuris. De ce fait monsieur le maire propose de recourir ponctuellement à du personnel extérieur dédié à ces tâches.

Le conseil valide à l'unanimité ce recours et limite le budget alloué à 1000€ pour l'année 2025.

6 – Mise aux normes RGPD.

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités ont l'obligation de respecter le RGPD.

Afin de se mettre en conformité, il propose de recourir aux services du CDG de l'Orne qui offre ce service. Le coût d'intervention est de 440€ pour les 2 premiers jours d'interventions destinés à faire un point des éléments concernés et 150€/an pour la mission de suivi.

Le conseil valide à l'unanimité cette proposition du CDG61 et désigne comme délégué à la protection des données le CDG61.

7 – Assurance complémentaire santé et assurance prévoyance du personnel.

Monsieur le Maire indique que les collectivités doivent proposer à leur personnel une complémentaire santé ainsi qu'une complémentaire prévoyance. La collectivité doit alors abonder ces contrats s'ils sont souscrits par le personnel qui reste libre.

Monsieur le Maire propose donc de saisir le comité social territorial dans ce sens et propose de fixer l'éventuelle participation de la commune à 10€ pour la prévoyance et à 15€ pour la complémentaire santé. Le conseil aura à se prononcer définitivement lors du retour du CST.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et confie à Monsieur le maire le soin de faire les démarches en ce sens.

8 – Questions diverses.

- Afin de permettre aux habitants d'avoir accès à l'église communale il est proposé de mettre en place un système de boîte à clés dont le code pourrait être communiqué par le Maire ou l'ajointe après identification du demandeur. Validé.
- Pruniers en bordure de la propriété de M et Mme KARLSEN : les 5 pruniers apportent un véritable désagrément au riverain tant par la quantité de fruits qui tombent dans leur propriété (et donc sur leur trampoline) que par les guêpes et les frelons qui sont attirés. Il est proposé de les abattre. D'autres arbres pourront être replantés ultérieurement sur un autre endroit de la commune. Monsieur KARLSEN se chargera de l'abattage et récupérera le bois.
- Élagage des haies pour la fibre : considérant qu'il est l'intérêt de tous de prévenir la casse sur la fibre téléphonique le conseil valide l'idée de demander un devis à une entreprise. Monsieur le Maire a la charge de cette recherche d'intervenant.

La séance est levée à 20H20.